

Une situation sociale brûlante !

CSE du 22 Septembre 2022

Le nombre de départs explose !!!

**55 départs en 2 mois !!!
145 départs depuis le 1^{er} janvier 2022 !!!**

**Effectifs au 31 Août :
une lourde saignée !!!**

En 8 mois, nous sommes passés de 1 609 à 1 545 CDI (moins 64 CDI)

En 8 mois, 13% des nouveaux entrants de 2022 ont quittés la CELC !

69 postes vacants à la CELC dont 62 dans le réseau !

Auxiliaires d'été 2022 : des coupes sombres par rapport aux années précédentes.

Réseau : 765 jours pour 39 auxiliaires,

CRC : 166 jours pour 6 auxiliaires,

Sièges : 390 jours pour 16 auxiliaires.

La Direction se démarque en accordant nettement moins de moyens humains pour pallier aux absences estivales quitte à dégrader encore un peu plus les conditions de travail et d'accueil des clients (fermetures d'agences, ouvertures à 1 salarié etc.)

ACCELERER-INNOVER-SATISFAIRE ET PARTIR !

Depuis que la CE Loire Centre s'est dotée d'un nouveau Président, un choix salué par le COS, les élus **SUD-Solidaires** n'ont de cesse d'alerter la direction sur les effets néfastes du POS 2022-2024 « **ACCELERER-INNOVER-SATISFAIRE** ».

Dans notre entreprise, la retraite n'est plus le premier motif de départ ! Toutes les semaines, des salariés sollicitent la DRH pour démissionner, obtenir une rupture conventionnelle... Et c'est sans compter sur le témoignage d'un grand nombre d'entre vous qui mettent à jour leur CV dans le but de quitter la CELC rapidement !

LE « H » DE HUMAIN EST-IL COMME L'ACCORD SUR LA QVCT, EST-IL UTILE ?

Rien ne change, les faits sont là et les faits sont têtus : toujours plus de suivis et de pressions, toujours plus d'exigences.

Vient s'ajouter à cela une ambiance particulièrement anxiogène dans le Réseau tout comme aux Sièges sur fond de réorganisations annoncées (BDD, BDR, Pôle finances et Ressources), de suppressions de postes, de départs de Directeurs pour le moins surprenants voire poussés vers la sortie...

Dans un contexte de travail dégradé et de réduction des effectifs, les salariés n'hésitent plus à quitter leur emploi. En contrepartie, la Direction nous explique qu'elle a toutes les peines du monde à recruter, trop peu de candidatures arriveraient à la DRH...

Pour SUD, le souci est d'abord et avant tout de retenir les salariés en leur offrant de meilleures conditions de travail et salariales, une véritable intégration plutôt que de vouloir recruter à tout prix des « talents » à l'extérieur !

Avis favorables du CSE pour les projets d'aménagement des agences de St Denis en Val, Orléans Châtelet et Vendôme Faubourg Chartrain

St Denis en Val :

Relocalisation dans une ancienne agence Banque Populaire, les travaux commenceront fin octobre pour une durée de 11 semaines.

Orléans Châtelet :

Rénovation complète de l'agence, travaux fin novembre pour une durée de 16 semaines, les collègues seront installés pendant cette période dans le bâtiment Louis XIII de la rue d'Escures.

Vendôme Faubourg Chartrain :

Rénovation complète de l'agence sur 3 niveaux, travaux fin Octobre pour une durée de 11 semaines, les collègues continueront de travailler sur site et d'accueillir les clients pendant les différentes phases de travaux.

VALORISER LE CLIMAT SOCIAL !

Le réseau n'en peut plus de ce turnover incessant qui désorganise tout, de cette pression commerciale à chaque instant. Quant aux sièges, bon nombre de salariés ne veulent plus subir ces réorganisations et suppressions de postes aux forceps.

Il faut aussi en finir avec le camouflet des NAO, de la débâcle des conditions de travail et du décrochage d'une grande partie des salariés qui quittent l'entreprise sans compter sur ceux qui sont invités à prendre la porte.

NAO NATIONALE : 7.8% D'AUGMENTATION

Ne vous enflammez pas trop vite ! Il ne s'agit pas des prochaines augmentations de salaire mais de l'augmentation possible des cotisations de la mutuelle !!!

Effectivement, lors du conseil d'administration de la mutuelle de fin d'année, cette hypothèse d'augmenter les cotisations de 7,8% sera à l'étude.

Concernant les propositions du groupe BPCE pour les salaires, elles restent déconnectées de la réalité et de l'inflation record de 2022 !!! Jugez par vous-même !

⇒ 2.8 % pour les salariés des niveaux de classification de A à K, avec un plancher fixé à 1 000 euros bruts annuels

⇒ Une prime de 1 000 € bruts (les conditions d'octroi de cette prime dont le versement est prévu en octobre 2022 seront déterminées dans chaque entreprise, soit par accord, soit par décision unilatérale selon des modalités qui lui sont propres). **A Loire-Centre, sera-t-elle proratisée au temps de présence ?**

⇒ Une enveloppe globale d'augmentations individuelles pour 2023 minimale de 1,5% de la masse salariale des CDI au 31/12/2022. **A Loire-Centre, ce sera donc versé en octobre 2023 ?**

SUD-Solidaires exige immédiatement la reprise des négociations dans le but d'obtenir des augmentations de salaire à la hauteur de l'inflation galopante !

Vos représentants SUD-Solidaires

Tristan GUERIN, Cécile GAMBERT, Damien PINSAULT, Isabelle LEFEBVRE, Daniel MIHALYI, Florine BERHOUET, Laurent PERRAULT, Corinne RIGUIDEL, Gêrôme TOURNOIS, Flore GERMAIN, Maryline BALLANGER, David GANDON, Alain QUESNE



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sud.loirecentre@free.fr